

Computer Associates arrache un accord à l'amiable

Computer Associates voit enfin le bout du tunnel. Après des mois de troubles suite à une enquête de la SEC et du ministère américain de la justice pour fraude comptable, le groupe annonce aujourd'hui avoir conclu un accord à l'amiable.

Le spécialiste des logiciels et des services informatiques devra verser 225 millions de dollars à un fonds destiné à dédommager les actionnaires. Dans le même temps, le ministère de la Justice a annoncé l'inculpation de Sanjay Kumar, ancien p-dg du groupe. Il risque pas moins de 100 ans de prison. CA est accusé de fraude comptable sur deux exercices. L'entreprise a reconnu ces manipulations portant sur 2,2 milliards de dollars. En avril dernier, plusieurs cadres du groupe ont été licenciés. Trois anciens managers, dont l'ancien directeur financier, ont reconnu leur responsabilité dans ce dossier. Ils ont admis que la compagnie avait cherché à dissimuler des pratiques d'imputation rétroactive du chiffre d'affaires. L'objectif était alors d'atteindre, à tous prix, les prévisions de chiffres d'affaires et de résultat attendues par les milieux boursiers de Wall Street. En juin, Sanjay Kumar annonçait son départ sans admettre sa responsabilité dans le scandale.